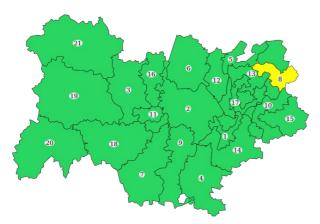


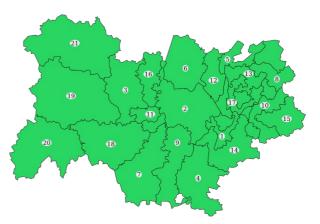
Vigilance pollution de l'air

Bulletin du 06/02/2025 à 13h30

Pour le 06-02-2025 Episode de type combustion

Pour le 07-02-2025 Fin d'épisode

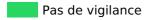




06-02-2025 Polluants et seuils			Bassins d'air	07-02-2025 Polluants et seuils		
			1 Bassin Grenoblois			!
			2 Bassin Lyon Nord-Isère			-
			3 Contreforts Massif Central			<u> </u>
			4 Est Drôme	!		!
			5 Bassin Lémanique	!		
			6 Ouest Ain	!		!
			7 Ouest Ardèche	!		<u> </u>
50			8 Vallée de l'Arve	!		1
			9 Vallée du Rhône	!		-
			10 Vallée Maurienne Tarentaise			1
			11 Bassin Stéphanois	!		
			12 Zone Alpine Ain	!		
			13 Zone Alpine Haute-Savoie	!		
			14 Zone Alpine Isère			
			15 Zone Alpine Savoie	!		
			16 Zone des Coteaux	!		
			17 Zone urbaine des Pays de Savoie	!		!
			18 Haute-Loire			
			19 Puy-de-Dôme	!		
			20 Cantal			
;		!	21 Allier	!		

Dans la vallée de l'Arve, les conditions météorologiques stables avec peu de vent et des températures faibles favorisent l'augmentation des concentrations en particules fines, qui ont été élevées hier. L'inversion de température et le vent faible prévus aujourd'hui seront favorables au maintien de ces niveaux élevés de polluants. Le seuil d'information et de recommandation pourrait donc être franchi jeudi 6 février, et une vigilance jaune est activée. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaitre les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Vendredi 7 février, une légère amélioration météorologique devrait limiter l'augmentation des concentrations en particules. Le seuil d'informations et de recommandations ne devrait pas être dépassé mais la situation reste à confirmer. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain 07/02/2025 à 13h30.









VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type combustion



Se protéger pour limiter mon exposition

A noter: au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiaues.

Populations sensibles: personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez vos activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

▶ Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



Agir pour limiter mes émissions

Particuliers

Professionnels





Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Respectez les interdictions de brûlage à l'air libre des déchets verts



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes



Entretenez vos flottes de véhicule et adoptez une conduite souple



DE LA RÉGION AUVERGE-RHÔNE-ALPES



En complément des recommandations, les autorités préfectorales peuvent prendre des mesures obligatoires de réduction des émissions, veuillez vous renseigner sur le site de la préfecture de département :





